



Plateforme Communale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes

Plan de Contingence de la commune de Bugarama, Burundi

Elaboré en 2020

Avec l'appui du

**Projet d'Adaptation au Changement Climatique pour la protection
des ressources en Eau et Sols**

(ACCES+)



Table des matières

Liste des tableaux	ii
Liste des abréviations	iii
Avant-Propos	1
1. Analyse du contexte des risques	2
1.1 Informations de base sur la commune	2
1.2 Les risques liés au changement climatique et leurs impacts	3
1.3 Historique des urgences et catastrophes entre 2010 et 2019	4
1.4 Scénario pour le futur	6
2. Cadre d'intervention en cas d'urgence	7
2.1 Plateforme Communale de prévention des risques et gestion des catastrophes : Composition et mission de la PF-C	8
2.2 Chaîne de communication et coordination	9
2.3 Intervention de la PF-C en cas d'urgence	11
3 Institutions et organisations devant intervenir en cas d'urgence	18
3.1 Rôles et activités de chaque membre de la PF-C en cas d'urgence	18
3.2 Rôles et responsabilités des institutions et organisations sur place	20
4 Ressources disponibles en cas d'urgence au niveau communal	21
5 Estimation des besoins additionnels	23
6 Conclusion	24
ANNEXES	25
Annexe I : Carte administrative de la commune de Bugarama	25
Annexe III : Informations sur les membres de la PF-C de Bugarama	27

Liste des tableaux

Tableau 1: Informations de base sur la commune de Bugarama	2
Tableau 2 : Aperçu des urgences survenues dans la commune entre 2010 – 2019, impact et interventions des entités sur place	5
Tableau 3: Urgences et catastrophes anticipés dans le futur et impacts	6

Tableau 4: Actions à prendre (grandes lignes)	7
Tableau 5: Acteurs clés pour la diffusion des alertes précoces	10
Tableau 6: Actions individuelles des membres de la PF-C de Bugarama	14
Tableau 7: Rôle et responsabilité des membres de la PF-C en cas d'urgence	18
Tableau 8: Rôles et responsabilités d'autres institutions et organisations sur place	21
Tableau 9: Liste du matériel donné à la PF-C de Bugarama	22
Tableau 10: Ressources humaines, logistiques et financières au niveau de la commune	22
Tableau 11: Besoins additionnels	24

Liste des abréviations

ACCES	Projet Adaptation au Changement Climatique pour la protection des ressources en Eau et Sol
AGR	Activités Génératrices de Revenus
BDS	Bureau de District Sanitaire
CDS	Centre de Santé
CEM	Centre d'Enseignement des Métiers
CRB	Croix Rouge du Burundi
CTC	Centre de Traitement du Choléra
ECOFO	Ecole Fondamentale
GIZ	Coopération Allemande
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
MSF	Médecins Sans Frontières
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
OAP	Organisation d'Appui à l'autopromotion
OIM	Organisation Internationale des Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PC	Plan de Contingence
PF-C	Plateforme Communale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes
PF-N	Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes
PF-P	Plateforme Provinciale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes
PTA	Plan de Travail Annuel
RC	Réduction des Catastrophes
RN3	Route Nationale n°3
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
VIH/SIDA	Virus d'Immuno-déficience Humaine/Syndrome d'Immuno-déficience Acquise

Avant-Propos

Le Burundi fait face à une série de catastrophes d'origines diverses exacerbée par les changements climatiques et qui sera marquée d'une augmentation de la température, des changements de la pluviométrie et une plus grande fréquence d'évènements météorologiques extrêmes. L'augmentation de la pluviométrie avec des contrastes dans sa répartition spatiale et temporaire entraîne des urgences liées aux inondations, aux glissements de terrain, aux pluies diluviennes mêlées de vents violents, ou encore à la sécheresse prolongée.

Au regard des défis entraînés par cette situation, il est important qu'il y ait un plan de contingence indiquant ce qu'il y a lieu de faire, ainsi que les responsabilités pour gérer efficacement les catastrophes.

Au niveau national, un plan de contingence (PC) multirisque existe pour garantir que des dispositions soient prises en anticipation d'une crise et mises en œuvre lors de la déclaration d'une catastrophe.

Au niveau communal, la GIZ à travers le consortium GITEC-adelphi (basés en Allemagne), appuie depuis 2014 dans le cadre du projet « Adaptation au Changement Climatique pour la protection des ressources en Eau et Sol » (ACCES) la mise en place des plateformes communales de prévention des risques et gestion des catastrophes (PF-C) et leur accompagnement notamment dans l'élaboration de leurs plans de contingence. Il s'agit des PF-C des communes d'Isare, de Mutambu et de Rumonge.¹

Dans le cadre de la deuxième phase du projet, de 2018-2021, trois nouvelles PF-C, celles de Bugarama, Mubimbi et Nyabiraba, ont été appuyées pour élaborer leurs PC à travers un processus participatif qui a commencé par un atelier au mois de février 2020 et a continué les mois suivants avec les membres de la PF-C avec l'appui technique du projet ACCES+.

Il convient de rappeler qu'un PC est un document dynamique basé sur un processus participatif et qui devrait être actualisé chaque année dans le cadre de l'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA) de la PF-C.

Les objectifs généraux d'un PC consistent à :

- Réduire au maximum possible l'impact négatif sur la population potentiellement affectée par une catastrophe/une urgence anticipée ;
- Permettre à la PF-C de disposer d'une stratégie et des mesures pour faire face efficacement aux risques de catastrophes pouvant survenir au niveau communal.

Les objectifs spécifiques visent à :

- a) Préciser le contexte et le cadre d'intervention en cas d'urgence ;
- b) Déterminer le niveau d'intervention et les actions à entreprendre ;
- c) Identifier les rôles et responsabilités de chacune des institutions impliquées ;
- d) Assurer une utilisation optimale et adaptée de l'ensemble des ressources.

¹ <http://www.climat.bi/index.php/component/remository/Documents/Informations-climatiques-et-Alerte-précoce/Prévention-des-risques-et-gestion-des-catastrophes/orderby,3/page,1/?Itemid=0>

1. Analyse du contexte des risques

1.1 Informations de base sur la commune

La commune de Bugarama est l'une des cinq communes de la province de Rumonge et est subdivisée en 3 zones administratives qui sont : Bugarama, Magara et Ruteme et comprend 15 collines (voir carte administrative en Annexe I).

La population est estimée à 63 524 habitants selon les données collectées auprès de l'administration communale et locale pendant l'élaboration de ce plan de contingence (voir tableau 1). La superficie de la commune est 182,4 km² avec une population inégalement répartie. La densité moyenne est de 348 hab/km². La concentration de la population se trouve le long du lac Tanganyika et de la Route Nationale n°3 (RN3) qui relie la ville de Bujumbura à celles de Rumonge et Nyanza-Lac au sud du pays.

Cette population vit essentiellement de l'agriculture et l'élevage du petit et/ou grand bétail. La pêche sur le lac Tanganyika constitue également une activité importante pour une petite partie de la population.

Du point de vue physique, la commune de Bugarama s'étend sur trois régions naturelles : la plaine de l'Imbo dont l'altitude est de 800 à 1000 m, les précipitations moyennes annuelles de 800 à 1100mm et la température supérieure à 23 °C, la région des Mirwa (avec une altitude comprise entre 1000 et 1700 m, une pluviométrie moyenne annuelle allant de 1100 à 1900 mm et des températures moyennes annuelles de 18°C à 28°C) et la partie du Mugamba (située à une altitude entre 1900 et 2500m, avec une pluviométrie moyenne annuelle qui varie de 1300mm à 2000 mm et une température moyenne annuelle de 14°C à 15°C).

La morphologie des terrains à pente raide des Mirwa confère aux rivières qui traversent la commune de l'Est vers l'ouest et qui se jettent toutes dans le lac Tanganyika un caractère de torrencialité, emportant tout ce qui est proche de leur chenal d'écoulement (matériaux grossiers, matériaux légers, etc.). Les principales rivières qui traversent la commune de Bugarama sont : Nyamirambo, Rukubezi, Ruzibazi, Mahuba, Kaburantwa, Nyaruhongoka et Kantumvya. Le profil en long de ces rivières est très contrasté, d'où le surcreusement latéral et vertical pour chercher un point d'équilibre dans leur lit mineur.

Le tableau 1 ci-dessous fait une synthèse des données/informations de base sur la commune de Bugarama particulièrement celles relatives à la population par colline et aux infrastructures publiques.

Tableau 1: Informations de base sur la commune de Bugarama

Nom de la colline	Nombre d'habitants	Infrastructures publiques (santé, éducation, poste de police etc.)
1. Bambo	1860	1 CDS, 2 ECOFO et 8 églises
2. Bugarama	5025	4 ECOFO, 1CDS, 2 lycées, 4 églises, 1 bureau communal, 1 hangar et 1 marché
3. Burangwa	2853	2 ECOFO et 4 églises
4. Cashi	1247	1 ECOFO, 1 lycée, 1CDS, 1 bureau collinaire et 6 églises
5. Gitwaro	1306	1 ECOFO et 1 église
6. Mihororo	1460	1 ECOFO et 4 églises
7. Kagona	4044	2 ECOFO et 3 églises

² Données fournies par l'administration communale

Nom de la colline	Nombre d'habitants	Infrastructures publiques (santé, éducation, poste de police etc.)
8. Kayombe	3929	2 ECOFO, 1 lycée, 3 églises et 1 marché
9. Kazigo	1040	1 ECOFO, 1 bureau collinaire et 1 église
10. Magaral	8743	1 ECOFO, 1 bureau collinaire ,1 église et 2 stations-service
11. Magara II	12430	4 ECOFO, 2 lycées, 3 CDS, 7 églises, 1 bureau collinaire et 4 salles polyvalentes
12. Mugendo	12231	3 ECOFO, 7 églises et 1 bureau collinaire
13. Nyabungere	4052	3 ECOFO, 5 églises et 1 marché
14. Ruteme	1658	2ECOFO, 1 lycée, 1CDS et 1 église
15. Zingi-Nyaruyaga	1646	2 ECOFO et 1 église
Total	63 524	32 ECOFO, 7 CDS, 7 lycées, 54 églises, 8 bureaux collinaires, 1 bureau zonal, 1 bureau communal, 1 poste de police, 6 salles polyvalentes, 4 marchés, 4 terrains de jeux et 1 station de carburant

1.2 Les risques liés au changement climatique et leurs impacts

Comme le projet ACCES+ se focalise sur les changements climatiques et le renforcement des capacités des PF-C, le processus de l'élaboration du plan de contingence a considéré les risques liés aux phénomènes climatiques seulement.

Au Burundi, l'impact du changement climatique se manifeste notamment à travers le chevauchement des saisons culturales, des changements importants du régime des cours d'eau, de la pluviométrie et de la température ainsi qu'une plus grande fréquence d'événements météorologiques extrêmes (pluies diluviennes, vents violents). Selon les analyses du passé et la cartographie des risques (voir Annexe II), les risques majeurs liés au changement climatique dans la commune de Bugarama sont les glissements de terrain, les ravinements, les vents violents, et les inondations consécutives aux débordements des rivières et à la monte des eaux du lac Tanganyika.³

Ceci est dû au fait que pendant la saison pluviale, beaucoup de facteurs jouent au profit du coefficient de ruissellement, comme les pentes accidentées, le manque de systèmes de protection des sols, les profils en long très contrastés, ou encore le manque de couverture végétale suffisante sur les versants des montagnes. Tous ces facteurs une fois réunis font que les rivières charrient des matériaux de tout genre, constituant ainsi des dépôts alluvionnaires importants dans la plaine. Ces alluvions dévient considérablement les cours d'eau qui s'étalent sur le lit majeur avant de se jeter dans le lac Tanganyika.

Par ailleurs, la plupart des habitations sont en matériaux semi-durables et sont facilement endommagées par les pluies diluviennes et les vents violents et celles situées sur de fortes pentes sont

³ L'année de 2019 a été marquée par une augmentation du niveau du lac occasionnant ainsi l'inondation de centaines de maisons installées le long du lac Tanganyika principalement dans le village de Magara dont les habitants ont été contraintes de déménager pour s'installer ailleurs. Quoique l'augmentation du niveau du lac ait été mentionné parmi les risques liés au changement climatique, des études scientifiques n'ont pas été jusqu'ici faites pour prouver la liaison entre le changement climatique et l'augmentation actuelle du niveau du lac Tanganyika.

souvent emportées par les ravinements et les glissements de terrain. Dans la partie située en aval, les maisons sont souvent envahies par des inondations résultant du débordement des rivières au niveau des embouchures. Généralement, les inondations sont entraînées par le débordement des rivières torrentielles de Nyamirambo, Rukubezi, Ruzibazi, Mahuba, Kaburantwa, Nyaruhongoka et Kantumvya et la montée du niveau du lac Tanganyika.

Enfin, les zones agricoles sont soumises à une forte dégradation suite aux problèmes d'érosion amplifiée par les fortes pentes et le manque des systèmes d'aménagement du sol (haies antiérosives, fossés isohypses, etc.). L'augmentation de la population entraîne des problèmes de pression foncière et de mise en valeur des zones jadis occupées par la végétation voire même des zones à risques de glissement de terrain, de ravinement et d'inondation.

1.3 Historique des urgences et catastrophes entre 2010 et 2019

Les urgences et catastrophes sur les dix dernières années et les résultats des études scientifiques sur les impacts du changement climatique servent comme base de pronostique pour développer des scénarios pour le futur et sont donc essentiels pour un plan de contingence.⁴ Le tableau ci-dessous donne un aperçu des urgences depuis 2010 et les institutions et organisations qui ont fourni une assistance. Ces informations proviennent des membres de la PF-C et des données statistiques qu'ils ont collecté au niveau local.

Les situations d'urgences qui sont survenues dans la commune de Bugarama comprennent les glissements de terrain, les inondations, les vents violents et la montée du niveau du lac Tanganyika. Etant donné que la commune de Bugarama présente des diversités morphologiques, climatiques et environnementales, les contreforts des Mirwa connaissent les risques de glissements de terrain et/ou de ravinements et la plaine qui longe le littoral du lac Tanganyika est le théâtre de l'inondation en cas du débordement des rivières ou la montée du niveau du lac Tanganyika.

⁴) <http://www.climat.bi/index.php/changement-climatique/analyse-integree-de-la-vulnerabilite-au-burundi>

Tableau 2 : Aperçu des urgences survenues dans la commune entre 2010 – 2019, impact et interventions des entités sur place

Année	Type d'urgence	Collines affectées	Nombre de ménages / personnes affectées	Dommmages les plus importants	Institutions et organisations qui ont fourni une assistance et type d'intervention
29/03/2015	Inondation	Cashi	35 ménages	Destruction des maisons et champs agricoles (5ha), Destruction du pont de Nyaruhongoka	Administration locale, sites sécurisés, CRB (secours, pulvérisation), distribution d'eau, OIM : abris, Gouvernement : déplacement définitif de la population affectée
2015	Epidémie de choléra	Burangwa, Magara I et II	30 personnes	-	BDS : alerte traitement des personnes, administration locale : fermeture des restaurants, MSF (unité de traitement, désinfectants)
2016	Débordement des rivières Ruzibazi, Kanyosha, Kanyumvya	Cashi et Magarall	3 personnes mortes et 55 personnes touchées	Destruction des maisons	Administration : identification des dégâts et reportage
2017	Vents violents	Magara I et II, Burangwa	30 personnes	Destruction de 13 écoles et 11 maisons, arbres déracinés	Administration : identification des dégâts ; La présidence a distribué les tôles
2018-2019	Glissement de terrain	Gitwaro, Cashi, Burangwa, Bugarama et Nyabungere	48 ménages	Destruction de maisons et de champs de cultures (6ha)	L'administration locale a fait un inventaire des dégâts
	Débordement du lac Tanganyika	Magara I et II, Cashi, Mugendo	150 ménages	Destruction des maisons, destruction des latrines, maladies épidémiques	Administration locale : identification et alerte CRB et santé : pulvérisation

1.4 Scenario pour le futur

Dans un plan de contingence normalement une distinction est faite entre trois scénarios : scénario du meilleur cas, le cas le plus probable et le pire cas. Pour rendre ce PC aussi simple que possible, il contient uniquement le scénario du pire cas. Cela couvre également les besoins des personnes les plus touchées pour les autres scénarios.

Les changements climatiques en cours jouent un rôle prépondérant dans la probabilité de survenue, la fréquence et l'intensité/ampleur des événements météorologiques extrêmes ce qui par conséquent, déclenche les mouvements de terrain (glissements de terrain, ravinements). Dans le futur, beaucoup de personnes seront affectées soit par les glissements de terrains, les vents violents, la grêle et les pluies diluviennes ; les dommages augmenteront en fonction de la fréquence et l'intensité des urgences.

Le tableau 3 ci-après illustre la typologie des urgences anticipées pour le futur, leur localisation spatiale et temporelle ainsi que les dommages potentiels.

Tableau 3: Urgences et catastrophes anticipés dans le futur et impacts

Type de risque	Mois et durée probable / anticipée	Collines à risques	Estimation du nombre de personnes affectées	Impacts anticipés sur la population et les infrastructures
Ravinement	Mars-avril, novembre-janvier	Magara I et II	1550	150 ménages touchés, lycée communal, tribunal de résidence, CEM Magara II, Bureau collinaire, CDS catholique, BDS, RN3, pertes en vies humaines, cimetière, terrain de football et champs de cultures(5ha)
Glissement de terrain	Novembre-Décembre, Mars-Avril	Gitwaro, Cashi, Burangwa, Bugarama, Nyabungere	50	Pertes en vies humaines, champs endommagés et pauvreté
Inondations	Mars-avril	Magara I Cashi	400	60 ménages, CDS Cashi et pertes en vies humaines
Vents violents	Septembre-janvier Mars et avril	Magara I et II, Mugendo, Cashi, Ruteme, Zingi, Bugarama	603	31 ménages, 15 salles de classes, 10 ha de champs endommagés et pertes en vies humaines
La grêle	Novembre	Ruteme, Bugarama, Zingi, Bambo	105	Champs endommagés, pauvreté et pertes en vies humaines
Epidémie de cholera	Octobre-décembre, février-avril	Magara I et II, Mugendo, Cashi	70	Pauvreté et perte en vies humaines

2. Cadre d'intervention en cas d'urgence

En cas de survenue d'une situation d'urgence, les interventions diffèrent selon le type de risque, la localité touchée et les vulnérabilités connexes (beaucoup de personnes vulnérables : personnes âgées, enfants, femmes enceintes, handicapés).

Sur chaque risque de catastrophe, il est indispensable de préciser quel type d'activités à mener, quelle personne/institution d'appui doit intervenir et quelles responsabilités sont en jeu.

Pour le cas des ravinements et les glissements de terrain, ils se généralisent dans les montagnes à pente raide. Parmi les mesures de prévention de ces risques, il faut noter la stabilisation des zones à risques par la plantation des bambous ou autres essences pouvant stabiliser les sols en place.

Pendant la survenue des glissements de terrain, les secouristes n'interviennent que quand les glissements de terrain ont cessé. Des signes précurseurs des glissements de terrain sont identifiables à l'œil nu ou ces derniers peuvent survenir brusquement sans que personne n'en pense.

Les inondations sont consécutives à des pluies très abondantes qui tombent sur une localité en quelques heures ou des pluies de faible intensité qui tombent sur une localité en quelques jours successifs. Les prévisions météorologiques journalières et hebdomadaires permettent parfois de prévoir leur survenue dans les zones à risques connues.

Le tableau 4 en dessous montre clairement la typologie des risques de catastrophes éventuels en commune Bugarama ainsi que les actions à mener en cas de survenue d'une situation d'urgence.

Tableau 4: Actions à prendre (grandes lignes)

Type d'urgence	Actions à mener
Ravinements et glissements de terrain	Canaliser les eaux de ruissellement ; Alerter la population se trouvant à proximité des ravins ; Aménagement des sites d'accueil sécurisés/abris temporels ; Evacuer la population vers les sites d'accueil sécurisés ; Assurer la prise en charge médicale des blessés, enterrer les morts ; Distribuer les vivres et non-vivres aux personnes évacuées, information à la hiérarchie, mobilisation des aides.
Inondations	Alerter la population se trouvant dans la zone à risque d'inondation ; Aménager les sites d'accueil sécurisés/abris temporels ; Assurer le secours et sauvetage des personnes touchées ; Evacuer la population vers les sites d'accueil sécurisés ; Prendre en charge des personnes évacuées ; Assister en vivres et non-vivres les personnes évacuées ; Désinfecter les latrines et des endroits susceptibles d'entraîner des maladies épidémiques (choléra).
Vents violents	Alerter la population ; Assurer le secours et sauvetage ; Aménager les sites d'accueils/abris temporaires ; Prendre en charge les blessés dans les centres de santé ; Assister en vivres et non-vivres les personnes évacuées ;

Type d'urgence	Actions à mener
	Construire des écoles temporaires, assurer l'hygiène et l'assainissement dans les sites d'accueil.
Epidémies de choléra	Alerter la population ; Evacuer les personnes malades vers les centres de santé proches ; Désinfecter les latrines et autres endroits pouvant constituer le foyer de l'épidémie ; Approvisionner la population en eau potable ; Sensibiliser la population sur les pratiques d'hygiène et d'assainissement (lavage des mains) ; Prendre en charge les personnes malades du choléra.

2.1 Plateforme Communale de prévention des risques et gestion des catastrophes : Composition et mission de la PF-C

La PF-C est composée de membres nommés par le Gouverneur de la Province sur proposition de l'Administrateur Communal. Ils sont choisis pour leur moralité, leur intégrité et leur compétence. Les membres proviennent des services publics déconcentrés au niveau de la commune concernée par la prévention des risques et la gestion des catastrophes, comme la Croix Rouge du Burundi, des organisations et ONG internationales opérationnelles, des organisations de la société civile et des congrégations religieuses. L'effectif total des membres de la PF-C varie entre 15 et 22 personnes.

S'agissant de la PF-C de Bugarama, elle a été mise en place au mois d'avril 2019 et est composée de 23 membres dont 4 femmes.

La PF-C est organisée selon les commissions thématiques suivantes : (1) Santé, nutrition et sécurité alimentaire ; (2) Education, communication et information ; (3) Secours et sauvetage ; (4) Logistique et infrastructure ; (5) Suivi et évaluation des risques de catastrophes ; (6) Eau, hygiène et Assainissement.

En cas de risques de catastrophes, l'Administrateur coordonne les activités des commissions thématiques, qui dans leurs interventions, travaillent en étroite collaboration avec les autorités administratives locales (chefs de zones et chefs de collines).

Les missions des PF-C sont :

1. Identifier les besoins urgents dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, de mobiliser les ressources nécessaires, d'élaborer des plans d'action et leurs calendriers d'exécution, de surveiller et de passer en revue la mise en œuvre des activités de réduction des risques de catastrophes conformément au cadre d'Action d'Hyōgo ;
2. Œuvrer au déploiement d'efforts de réduction des risques de catastrophes plus efficaces et plus intégrés ;
3. Servir de catalyseurs de consultation communale, de consensus communal, d'identification des priorités dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes ;
4. Assurer la coordination de toutes les actions de réponse d'urgence dans l'entité qu'est la Commune.

2.2 Chaîne de communication et coordination

L'alerte précoce est la prévision de l'opportunité et d'informations effectives, à travers les institutions identifiées pour permettre aux individus exposés d'entreprendre des actions pour faire face ou réduire leur risque et se préparer pour une réponse effective.

La communication des alertes commence avec l'IGEBU, puis passe par la PF-N, la PF-P pour atteindre la PF-C. La figure 1 représente l'organigramme de communication des alertes au niveau des communautés locales.

En principe, l'IGEBU surveille en permanence le comportement météorologique et après analyse des prévisions journalières ou hebdomadaires devraient partager ces informations avec la PF-N qui en communique aux structures de prévention des risques au niveau provincial, communal puis jusqu'au niveau communautaire. Parmi les paramètres du climat observés, on peut citer les prévisions des précipitations et températures, de la circulation du vent, de l'humidité de l'air, etc.

En l'état, la chaîne de communication des alertes précoces n'est pas bien fonctionnelle et la population se trouvant dans la zone à risque n'est pas avertie au moment opportun s'il y a une situation d'urgence prévisible.

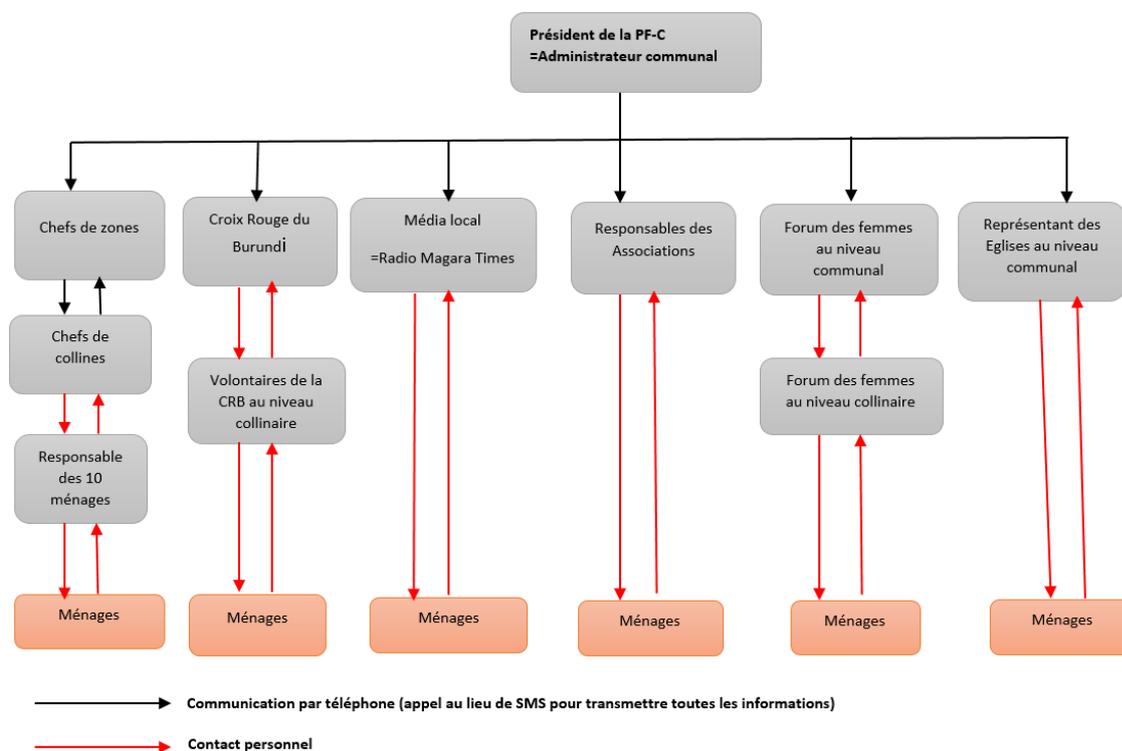
Pourtant, il existe différents canaux de communication des alertes une fois que ces dernières sont lancées. Le canal de l'administration semble être le meilleur dans la mesure où la communication peut arriver rapidement au niveau des ménages par l'intermédiaire des élus collinaires. Les autres canaux de communication peuvent être la Croix rouge qui a des volontaires au niveau de toutes les collines, les représentants des associations, le forum des femmes et les confessions religieuses.

Etant donné que la commune de Bugarama dispose d'une radio locale, « Magara Times », la communication pourra être facilitée une fois les alertes lancées. Cependant, rien n'assure que tous les ménages disposent d'un poste radio, ceci pouvant diminuer le nombre de personnes pouvant recevoir l'information au moment opportun.

La diffusion des alertes devrait inclure des instructions/conduites à suivre en vue de réduire considérablement les pertes/dégâts liés aux catastrophes/situations d'urgence.

Il est alors conseillé de veiller à ce que le message transmis arrive rapidement et ne soit pas transformé/changé.

Figure 1: Organigramme de communication des alertes



Le tableau 5 ci-dessous montre les acteurs clés pour la diffusion des alertes et la gestion des catastrophes commune Bugarama

Tableau 5: Acteurs clés pour la diffusion des alertes précoces

Niveau communal	PF-C	Président de la PF-C : Administrateur communal Secrétaire : Secrétaire communal de la Croix Rouge
	Services publics déconcentrés	Agronome Communal, Technicien de promotion de la santé (TPS), Antenne communale de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), (CDFC)
	Média locaux	Radio Maria, Radio Magara Times
	ONG/ Associations	Forum des femmes, Associations des Scouts (Jeunes)
Niveau des Zones	Autorité locale	Chef de Zone
	Multiplicateurs non-gouvernementaux	Eglises (catholique, protestante, adventiste, musulmane)
Base opérationnelle	Autorité administrative locale	Conseil de colline présidé par le chef de colline (composé de 5 élus locaux)
	Société civile (ONG/associations)	Comité collinaire de la Croix Rouge
		Forum des femmes (il existe 15 représentantes par colline)
		Associations des scouts (Jeunes)
		Associations féminines

2.3 Intervention de la PF-C en cas d'urgence

La PF-C est le principal responsable pour les interventions, à travers ses différentes commissions et en recourant à l'utilisation du kit de sauvetage et du matériel à sa disposition. Elle veillera aussi à collecter des données désagrégées par groupes sociaux (femmes, enfants, personnes âgées, veufs/veuves, handicapés, élèves, etc.) afin d'évaluer leurs besoins spécifiques.

Les actions de prévention des risques et gestion des catastrophes doivent être envisagées en trois phases : la phase d'alerte, la phase d'urgence et la phase de réponse et récupération / réhabilitation. Elles sont menées par la PF-C avec l'appui des institutions et organisations œuvrant au niveau de la commune.

a) Cas d'un glissement de terrain

Phase	Alerte	Urgence	Réponse et récupération/réhabilitation
	Un glissement de terrain est très probable !	Un glissement est en cours !	Un glissement est arrivé
Durée	a) Quelques heures en cas de glissement brusque b) Quelques jours, semaines ou mois : glissement prévisible	Quelques minutes ou heures	Entre quelques jours et semaines

B) Cas d'une inondation

Phase	Alerte	Urgence	Réponse et récupération/réhabilitation
	Une inondation/vent violent est très probable !	Une inondation en cours !	Une inondation est arrivée
Durée	Entre quelques heures et quelques jours	Quelques heures ou jours	Entre quelques jours et semaines

2.3.1 Activités à mener en cas de glissements de terrain et/ou ravinements

Phase d'alerte (« un glissement de terrain est probable ») :

- Observer régulièrement l'évolution de la zone à risques, à travers des visites de terrain et communication avec les chefs des collines ;
- Identifier les personnes pouvant être affectées ;
- Documenter la situation du site à risques (agronome communal) en collaboration avec l'administration locale ;
- Organiser des réunions, partager l'information et planifier l'intervention ;
- Recenser le matériel pour pouvoir intervenir en cas d'urgence notamment le matériel de la PF-C ;

- Sensibiliser/alierter la population pour qu'elle quitte le site ;
- Identifier les sites d'accueil et préparer les matériels pour assister les victimes ;
- Identifier les chemins, pistes à emprunter en cas d'évacuation de la population ;
- Mettre en place un stock de secours (vivres et non-vivres).
- Prévoir un budget pour intervenir ;

Phase d'urgence :

- Aviser l'administration provinciale (Gouverneur, par téléphone) et la protection civile ;
- Organiser une réunion de concertation, consultation des services techniques concernés pour faire le point sur la situation ;
- Prévoir un budget pour intervenir ;
- Attendre tout en état aux aguets pour intervenir (attendre le signal que le glissement s'est arrêté).
- Mobiliser toutes les personnes qui peuvent intervenir quand le glissement s'est arrêté ;
- Aménager un site d'accueil en collaboration avec les partenaires humanitaires ;
- Rassembler le matériel à utiliser dès que le glissement de terrain ait cessé ;
- Rassembler les secouristes auprès des zones touchées et mettre les tenues de secours (bottes, imperméables, gants, etc.) ;
- Informer le public sur ce qui arrive à travers les radios communautaires .

Phase de réponse/réhabilitation

- Evacuer les personnes affectées vers un site d'accueil (églises, écoles, terrain de jeu, stade) ;
- Orienter les personnes affectées vers le site d'accueil sécurisé ;
- Transporter les personnes blessées vers les centres de santé les plus proches ;
- Assurer les premiers soins pour les blessés et transférer les cas graves vers les hôpitaux ;
- Evacuer les morts vers les morgues les plus proches ;
- Identifier les besoins d'urgence ;
- Evaluer les dégâts causés par la catastrophe (pertes humaines, blessés, handicapés, infrastructures) ;
- Assurer l'hygiène et l'assainissement dans les sites d'accueil ;
- Assurer une assistance psycho-sociale en faveur des personnes affectées ;
- Mettre en fonction un site d'accueil en collaboration avec les partenaires humanitaires ;
- Intégrer les enfants dans les écoles qui existent et s'il le faut construire des écoles mobiles ;
- Organiser une collecte de vivres et non-vivres (habits) ;
- Mettre en place une clinique mobile ;
- Procéder à la distribution des vivres et non vivres ;
- Mettre en place des infrastructures de loisirs (terrains de jeu, etc.) ;
- Stabiliser le site par la plantation d'arbres ;
- Promouvoir la formation des populations affectées sur les activités génératrices de revenus (AGR) ;
- Assurer la sécurité.

2.3.2 Activités à mener en cas d'inondations

Phase d'alerte :

- Lancement d'une alerte de l'imminence des pluies diluviennes mêlées de vents violents ;
- Préparer le site d'évacuation sécurisé (mise en place des besoins de première nécessité : eau, savon, toilette, etc.) ;

- Evacuer les populations habitant dans les zones inondables en commençant par les plus vulnérables (femmes enceintes, enfants et personnes âgées) ;
- Installation des barrages faits de sacs de sable pour empêcher que l'eau envahisse les habitations et infrastructures communautaires telles que les centres de santé et les écoles ;
- Curage des caniveaux pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales ;
- Orienter la population vers le site d'évacuation sécurisé ;
- Regrouper les personnes évacuées par catégories (hommes, femmes, enfants) ;
- Enregistrer les personnes évacuées par catégories ;
- Préparer le matériel pour l'urgence.

Phase d'urgence :

- Sécuriser les lieux ;
- Intervention des secouristes dans la zone touchée : vérifier s'il n'y a pas de gens bloqués à secourir et continuer d'évacuer la population vers les sites d'accueil ;
- Surveillance active et constante de la situation de l'eau ;
- Mener une évaluation rapide : identifier les zones ou ménages affectés ; identifier les bâtiments et infrastructures spéciaux affectés (hôpitaux, routes, etc.) ;
- Gérer le site d'évacuation et assister les plus vulnérables pour satisfaire leurs besoins vitaux ;
- Protéger les sites d'accueil et promouvoir les conditions d'hygiène et d'assainissement ;
- Mobiliser auprès des partenaires des ressources opérationnelles pour la distribution des vivres et non-vivres et l'appui matériel aux structures de santé par la fourniture de médicaments consommables et matériels médicaux et chirurgicaux, y compris les kits DMU-SSR.

Phase de réponse :

- Activer le Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (Plan ORSEC) ;
- Mener une évaluation rapide de la situation, des besoins et du degré d'organisation et de cohésion sociale des populations affectées par tous les acteurs en vue de déterminer l'action humanitaire en faveur des enfants, des femmes et des autres catégories plus vulnérables ;
- Assister les victimes pour satisfaire leurs besoins vitaux ;
- Installer les sinistrés dans les sites d'accueil ;
- Protéger les sites d'accueil et promouvoir les conditions d'hygiène et d'assainissement ;
- Assurer l'intégration effective de tous les éléments du DMU-SSR dans les interventions d'urgence ;
- Aménager les espaces récréatifs pour l'éveil, la stimulation et le développement et adopter des mécanismes qui permettent la poursuite de la scolarisation des enfants affectés ;
- Mobiliser auprès des partenaires des ressources opérationnelles pour la distribution des vivres et non-vivres et l'appui matériel aux structures de santé par la fourniture de médicaments consommables et matériels médicaux et chirurgicaux, y compris les kits DMU-SSR ;
- Promouvoir la restauration de la confiance entre les parties prenantes en conflit à travers les dialogues et la concertation ;
- Assurer la réhabilitation, la reconstruction et la réinsertion des populations sinistrées

Le tableau 6 de la page suivante présente les actions et les personnes responsables dans les différentes phases.

Tableau 6: Actions individuelles des membres de la PF-C de Bugarama

Alerte		Urgence		Réponse et récupération/réhabilitation	
Mesures	Responsables	Mesures	Responsables	Mesures	Responsables
Gérer et coordonner les opérations ; Mobiliser tous les intervenants	Administrateur Communal et Président de la PF-C (Karorero Charles)	Gérer et coordonner les opérations ; Mobiliser tous les intervenants	Administrateur Communal et Président de la PF-C (Karorero Charles)	Gérer et coordonner les opérations Mobiliser tous les intervenants	Administrateur Communal et Président de la PF-C (Karorero Charles)
Inventorier le matériel de gestion des catastrophes disponible	CTD (Hajingingo Salvator)	Mettre à la disposition des équipes de secours le matériel et outils nécessaires pour l'intervention	CTD (Hajingingo Salvator)	Veiller à une bonne gestion du matériel et outils mobilisés (retour au magasin de stockage après usage)	CTD (Hajingingo Salvator)
Préparer et organiser les réunions de la PF-C ; Mobiliser les volontaires de la Croix Rouge	Croix Rouge (Dusabimana Simon)	Organiser les réunions de la PF-C ; Mobiliser les volontaires de la Croix Rouge	Croix Rouge (Dusabimana Simon)	Organiser l'évacuation des blessés vers les centres de santé les plus proches ; Evacuer les morts vers les morgues	Croix Rouge (Dusabimana Simon)
Identifier les localités à risque/danger	Agronome communal (Niyibitanga Dieudonné)	Estimer les cultures endommagées	Agronome communal (Niyibitanga Dieudonné)	Evaluer les cultures endommagées Identifier les besoins d'assistance aux agriculteurs (semences notamment)	Agronome communal (Niyibitanga Dieudonné)
Identifier des sites d'accueil sécurisés	Chefs de zones (Sindayihebura Ezéchiel, Niyonzima)	Préparer des sites d'accueil sécurisés	Chefs de zones (Sindayihebura Ezéchiel, Niyonzima)	Installer les personnes évacuées dans les sites d'accueil sécurisés	Chefs de zones (Sindayihebura Ezéchiel, Niyonzima)

Alerte		Urgence		Réponse et récupération/réhabilitation	
Mesures	Responsables	Mesures	Responsables	Mesures	Responsables
	Chem et Gitamira Tharcisse)		Chem et Gitamira Tharcisse)	Coordonner la distribution des vivres et non vivres	Chem et Gitamira Tharcisse)
Préparer les secours et sauvetage	PNB (Ndayishimiye Désiré Sapeur-pompier et Nzohabonayo David commissaire communal)	Organiser les secours et sauvetage	PNB (Ndayishimiye Désiré Sapeur-pompier et Nzohabonayo David commissaire communal)	Sécuriser les sites d'accueil des victimes	PNB (Ndayishimiye Désiré Sapeur-pompier et Nzohabonayo David)
		Enregistrer et donner les premiers soins aux victimes	Santé (Dr Girukukwishaka Ferdinand)	Enregistrer et donner les premiers soins aux victimes ; Assurer le suivi sanitaire dans les sites d'accueil	Santé (Dr Girukukwishaka Ferdinand)
		Mobiliser et collecter les vivres et les non-vivres pour venir en aide aux victimes ; Identifier en collaboration avec les autres intervenants toutes les personnes affectées par catégories sociales (femmes, enfants, personnes âgées, hommes etc.)	CCDC (Minani Philipe et Ntakarutimana Sophie)	Mobiliser et collecter les vivres et les non-vivres pour venir en aide aux victimes ; Identifier en collaboration avec les autres intervenants toutes les personnes affectées par catégories sociales (femmes, enfants, personnes âgées, hommes etc.) ; Assurer le suivi de la distribution des vivres et non-vivres	CCDC (Minani Philipe et Ntakarutimana Sophie)

Alerte		Urgence		Réponse et récupération/réhabilitation	
Mesures	Responsables	Mesures	Responsables	Mesures	Responsables
		Identifier en collaboration avec l'administration locale des sites d'accueil sécurisés et où l'hygiène et l'assainissement peuvent être assurés.	TPS (Bangenza Josias)	Maintenir l'hygiène et l'assainissement dans les sites d'accueil ; Organiser la travail de désinfection des sites inondés	TPS (Bangenza Josias)
		Encadrer et aider les secouristes pour alimenter les victimes en eau potable	Centre Jeunes (Nzisabira Gérard)	Alimenter les victimes en eau potable	Centre jeunes (Nzisabira Gérard)
		Identifier et évaluer les dégâts causés aux infrastructures scolaires et recenser la population scolaire affectée	DCEFTP (Ndikumana Obèd)	Identifier des actions de rétablissement des activités scolaires	DCEFTP (Ndikumana Obèd)
		Identifier/évaluer le bétail emporté par la catastrophe	BPEAE-Elevage (Ntahonsigaye Rosalie)	Donner l'inventaire des animaux domestiques emportés à la hiérarchie	BPEAE-Elevage (Ntahonsigaye Rosalie)
		Contribuer à la gestion du site d'accueil	Forum des femmes (Niyibaruta Delphine)	Contribuer à la gestion du site d'accueil	Forum des femmes (Niyibaruta Delphine)
				Mobiliser les aides alimentaires ;	Association des pêcheurs (Mvuyekure Emmanuel)

Alerte		Urgence		Réponse et récupération/réhabilitation	
Mesures	Responsables	Mesures	Responsables	Mesures	Responsables
				Déplacer les victimes et les aides par voie lacustre	
				Réhabiliter les réseaux d'eau endommagés ; Assurer l'approvisionnement en eau potable	RCE (Ninyibuke Ruben)
				Installer les personnes évacuées dans les sites d'accueil sécurisés	Ingénieur communal et OBPE (Sibomana Adrien et Butoyi Melchior)
				Encadrer moralement les victimes	Curé de la paroisse (Bandyatuyaga Innocent)
				Régler les litiges éventuels	Tribunal de résidence de Bugarama (Habonimana Léa)

3 Institutions et organisations devant intervenir en cas d'urgence

3.1 Rôles et activités de chaque membre de la PF-C en cas d'urgence

Les membres de la PF-C proviennent des secteurs variés. Il est alors important qu'ils soient répartis en fonction des activités à réaliser et des compétences qu'ils détiennent. Etant donné que les situations d'urgence surviennent brusquement, il arrive que certains membres de la PF-C soient confus à propos des tâches à accomplir. Il peut arriver qu'un membre de la PF-C soit sollicité pour des activités diverses. Cependant, chaque membre de la PF-C doit avoir une activité à faire en cas de survenue d'une situation d'urgence. Cela permettra qu'il n'y ait pas de membre de la PF-C qui soit surchargé pendant que les autres sont inoccupés. Alors, pour assurer une intervention efficace, efficiente et bien coordonnée il est important de répartir les membres d'une PF-C en fonction des activités/tâches à réaliser dans les trois phases d'une urgence.

Une identification participative était faite dans le processus de développement de ce plan de contingence sur les activités à réaliser par chaque membre de la PF-C en considérant leurs compétences et expériences d'autant plus qu'ils proviennent des secteurs distincts. Le tableau 7 ci-dessous définit les rôles et les activités de chaque membre de la PF-C. Cette répartition est basée sur les compétences ou les expériences de chacun (voir Annexe III : Informations sur les membres de la PF-C de Bugarama).

Tableau 7: Rôle et responsabilité des membres de la PF-C en cas d'urgence

	Nom & prénom du membre	Institution	Tâches et activités	Alerte	Urgence	Réponse
1	Karorero Charles	Administrateur communal et Président de la PF-C	Gérer et coordonner les opérations ; Mobiliser tous les intervenants	x	x	x
2	Hajingingo Salvator	CTD	Assurer la gestion du matériel et outils nécessaires à la gestion de catastrophes	x	x	x
3	Dusabimana Simon	CRB	Préparer et organiser les réunions de la PF-C ; Mobiliser les volontaires de la Croix Rouge ; Organiser les activités de secours et de sauvetage	x	x	x
4	Niyibitanga Dieudonné	Agronome communal	Identifier les localités à risque/en danger ; Evaluer les destructions des cultures et identifier les besoins d'assistance aux agriculteurs	x	x	x

	Nom & prénom du membre	Institution	Tâches et activités	Alerte	Urgence	Réponse
5	Nzohabonayo David	PNB	Organiser les secours et sauvetage ; Sécuriser le site d'accueil des victimes		x	x
6	Ndayishimiye Désiré					
7	Girukwishaka Ferdinand	Santé	Enregistrer et donner les premiers soins aux victimes ; Assurer le suivi sanitaire dans les sites d'accueil		x	x
8	Minani Philipe et	CDFC	Identifier les bénéficiaires d'assistance et leurs besoins ; Coordonner la distribution des aides aux victimes		x	x
9	Ntakarutimana Sophie					
10	Niyibaruta Delphine	Forum des Femmes	Participer à l'identification des bénéficiaires d'assistance et de leurs besoins et à la distribution des aides		x	x
11	Sindayihebura Ezéchiel	Chefs des zones	Identifier et préparer des sites d'accueil sécurisés ; Installer les personnes évacuées dans les sites d'accueil ; Coordonner la distribution des vivres et non vivres		x	x
12	Niyonizeye Chem					
13	Gitamira Tharcisse					
14	Bangenza Josias	TPS	Participer à l'identification des sites d'accueil sécurisés ; S'assurer de l'hygiène et l'assainissement dans les sites d'accueil ; Organiser la désinfection des sites inondés après le retrait des eaux.		x	x
15	Nzisabira Gérard	Centre Jeunes	Encadrer et aider les secouristes pour alimenter les victimes en eau potable		x	x
16	Ndikumana Obèd	DCEFTP	Identifier et évaluer les dégâts causés aux infrastructures scolaires et recenser la population scolaire affectée ;		x	x

	Nom & prénom du membre	Institution	Tâches et activités	Alerte	Urgence	Réponse
			Identifier des actions de rétablissement des activités scolaires			
17	Ntahonsigariye Rosalie	BPEAE-Elevage	Identifier et évaluer les dégâts subis par le cheptel et faire rapport à la hiérarchie pour la prise de décision		x	x
18	Mvuyekure Emmanuel	Association des pêcheurs	Mobiliser les aides alimentaires ; Déplacer les victimes et les aides par voie lacustre		x	x
19	Ninyibuke Rubin	RCE	Réhabiliter les réseaux d'eau endommagés ; Assurer l'approvisionnement en eau potable			x
20	Butoyi Melchior	OBPE	Installer les personnes évacuées dans les sites d'accueil sécurisés		x	x
21	Sibomana Adrien	Ingénieur communal				
22	Habonimana Léa	Tribunal de résidence	Régler les litiges éventuels			x
23	Abbé Bandyatuyaga Innocent	Congrégations religieuses	Encadrer moralement les victimes			x

3.2 Rôles et responsabilités des institutions et organisations sur place

Dans le cadre de la prévention des risques et gestion des catastrophes, les institutions et organisations opérationnelles au niveau de la commune doivent être impliquées. En particulier en cas d'urgence, ils jouent un rôle prépondérant. Ceci nécessite une répartition des tâches et responsabilités entre les différentes parties prenantes.

Il est très important que les institutions et ONG opérationnelles sur place soient au courant de leurs rôles. Il est donc de la responsabilité de la PF-C de veiller à ce que ces institutions et ONG soient informées sur les activités attendues en cas d'urgence. Le tableau 8 ci-dessous définit les rôles et les activités des institutions locales en cas d'urgence.

Tableau 8: Rôles et responsabilités d'autres institutions et organisations sur place

N°	Nom de l'institution/organisation	Tâches/activités
1	CRB	Assurer le secours et sauvetage des victimes ; Assurer l'hygiène et l'assainissement dans les sites d'accueil sécurisés ; Assurer la surveillance des enfants mal nourris ; Approvisionner les sites d'accueil sécurisés en eau potable ; Aménager les écoles mobiles pour les écoliers
2	OIM	Distribuer des kits d'abris aux victimes ; Distribuer les vivres et les non-vivres aux victimes ; Assurer l'assistance psycho-sociale des victimes (counseling) ; Assurer l'encadrement socio-culturel
3	Cordaid	Assurer l'encadrement des jeunes et adolescents sur la prévention du VIH/SIDA et MST, la santé de la reproduction et les grossesses précoces et non désirées ; Renforcer les capacités des jeunes sur la promotion des activités entrepreneuriales
4	OAP	Approvisionner les site d'accueil en eau potable ; Assurer la réinsertion socio-économique des victimes
5	War child	Fournir les kits scolaires aux enfants des victimes ; Encadrer les enfants dans les espaces amis de l'enfant ; Regrouper les victimes dans les associations pour l'auto-développement
6	Radio Magara Times FM	S'assurer de la diffusion de l'information sur les urgences
7	Confessions religieuses	Accueillir/abriter temporairement les victimes ; Collecter les vivres et les non-vivres
8	FVS AMADE	Assurer l'assistance en vivres et non-vivres (enfants de moins de 15 ans) ; Promouvoir le droit de l'enfant (moins de 15 ans).
9	Direction de la Protection civile	Assurer le secours et sauvetage des victimes ; Distribuer l'eau potable aux victimes par des camions citernes

4 Ressources disponibles en cas d'urgence au niveau communal

La prévention des risques et la gestion des catastrophes exige les ressources diverses :

- Ressources humaines qui sont bien formées ;
- Ressources logistiques/matérielles ;
- Ressources financières.

La commune de Bugarama dispose d'une PF-C constituée de 23 personnes provenant des structures étatiques déconcentrées au niveau de la commune, d'associations locales, de confessions religieuses, d'associations des jeunes, d'associations féminines, de la Croix Rouge, etc.

S'agissant des ressources matérielles, la commune de Bugarama a bénéficié d'un appui du projet ACCES+, consistant en des kits de premier secours, matériels aratoires, matériels de communication et bien d'autres éléments pouvant être utilisés dans le cadre de la prévention des risques et la gestion des catastrophes (voir tableau 9). En plus de ce matériel, la Croix Rouge dispose de stocks pouvant être utilisés cas d'une situation d'urgence.

Tableau 9: Liste du matériel donné à la PF-C de Bugarama

Matériel	Quantité
1. Moto TVS ZT 125	1
2. Brancard	6
3. Pompe pour désinfecter (Sprayer)	4
4. Kits médicaux	5
5. Mégaphone (qui a des piles trouvables localement)	4
6. Salopette	23
7. Pantalon + veste imperméables	23
8. Paire de botte	23
10. Brouette	12
11. Houe	100
12. Pic	50
13. Pelle	100
14. Arrosoirs	6
15. Sceaux	10

Le tableau 10 montre les ressources disponibles au niveau de la commune Bugarama. Les ressources matérielles et humaines sont donc indispensables pour une intervention en cas d'urgence. Cependant, le matériel qui a été donné par le projet ACCES+ nécessite un entretien et un remplacement du fait qu'il sera usé au fur et à mesure des années.

Tableau 10: Ressources humaines, logistiques et financières au niveau de la commune

	Institution/ organisation	Secteur/responsabilité	Ressources	
			Humaines	Logistiques
1	PF-C	Identifier les besoins urgents dans le domaine de la RRC ; Mobiliser les ressources nécessaires pour répondre efficacement aux RC	23 personnes	1 moto, Kits médicaux de secours, matériel aratoire, tenues imperméables, pelles, brouettes, etc.

2	Administration communale	Mobiliser l'administration à tous les niveaux ; Coordonner les activités des intervenants ; Informers la population sur la situation d'urgence	3 personnes de l'administration communale, 3 chefs de zones 15 chefs de collines	?
3	CRB	Eau potable, hygiène et assainissement, secours et sauvetage	20 secouristes par colline (alors 300 en total)	1 moto, 1 bureau, 1entrepôt, 1 stock pour les kits de secours et d'hygiène
4	OIM	Habitat	-	-
5	Cordaid	Santé	2	1 véhicule
6	OAP	Bonne gouvernance, eau potable	4	-
7	War child	Jeunesse, sport, culture et droit de l'enfant	-	-
8	Radio Magara Times	Communication	3	-
9	Confessions religieuses	Bonne gouvernance	10	1 véhicule et 2 motos
10	Protection civile	Eau potable, Hygiène et assainissement	2	-
11	FVS AMADE	Bonne gouvernance, santé	10	-

5 Estimation des besoins additionnels

Au niveau de la commune, les partenaires intervenant dans la prévention des risques et la gestion des catastrophes ne sont pas nombreux. Il est donc nécessaire que la commune fasse beaucoup d'efforts pour mobiliser d'autres ressources/appuis auprès d'autres intervenants de la commune. Les risques de catastrophes qui sont exacerbés par les changements climatiques en cours peuvent entraîner des situations de catastrophes à tout moment. C'est pour cela que la communauté locale devrait avoir des stocks d'urgence. Malheureusement, dans la commune de Bugarama, seuls les Centres de Santé (CDS) et la Croix Rouge (CRB) disposent de quelques médicaments en stocks pour intervenir en cas d'urgence.

Même si la commune Bugarama dispose de quelques ressources humaines et matérielles pouvant être mobilisées en cas de survenue d'une situation d'urgence, il y a encore beaucoup d'autres besoins additionnels qui pourraient être mobilisés en vue de répondre plus rapidement et efficacement aux urgences. Les récentes inondations de Magara entraînées par l'augmentation du niveau du lac ont montré que les besoins restent importants pour venir en aide aux personnes victimes des situations d'urgence.

Le tableau 11 indique les besoins additionnels de la PF-C.

Tableau 11: Besoins additionnels

Besoins	Quantité	But/usage
Chlore liquide	200l	Désinfecter des milieux inondés et suspectés
Chlore galvanisé	500 kg	Désinfecter des milieux inondés et suspectés
Motocyclettes	2	Faciliter les descentes et les interventions
Ordinateurs portables	2	Confection et transmission des rapports
Pulvérisateurs	15	Pulvériser les milieux inondés et suspectés
GPS	1	Localisation des sites à risques de catastrophes

6 Conclusion

La commune de Bugarama fait face principalement aux risques de glissements de terrain et d'inondations respectivement en amont, où la pente est très accidentée et en aval, dans la plaine là où les rivières s'étalent avec des dépôts alluvionnaires avant de se jeter dans le lac Tanganyika.

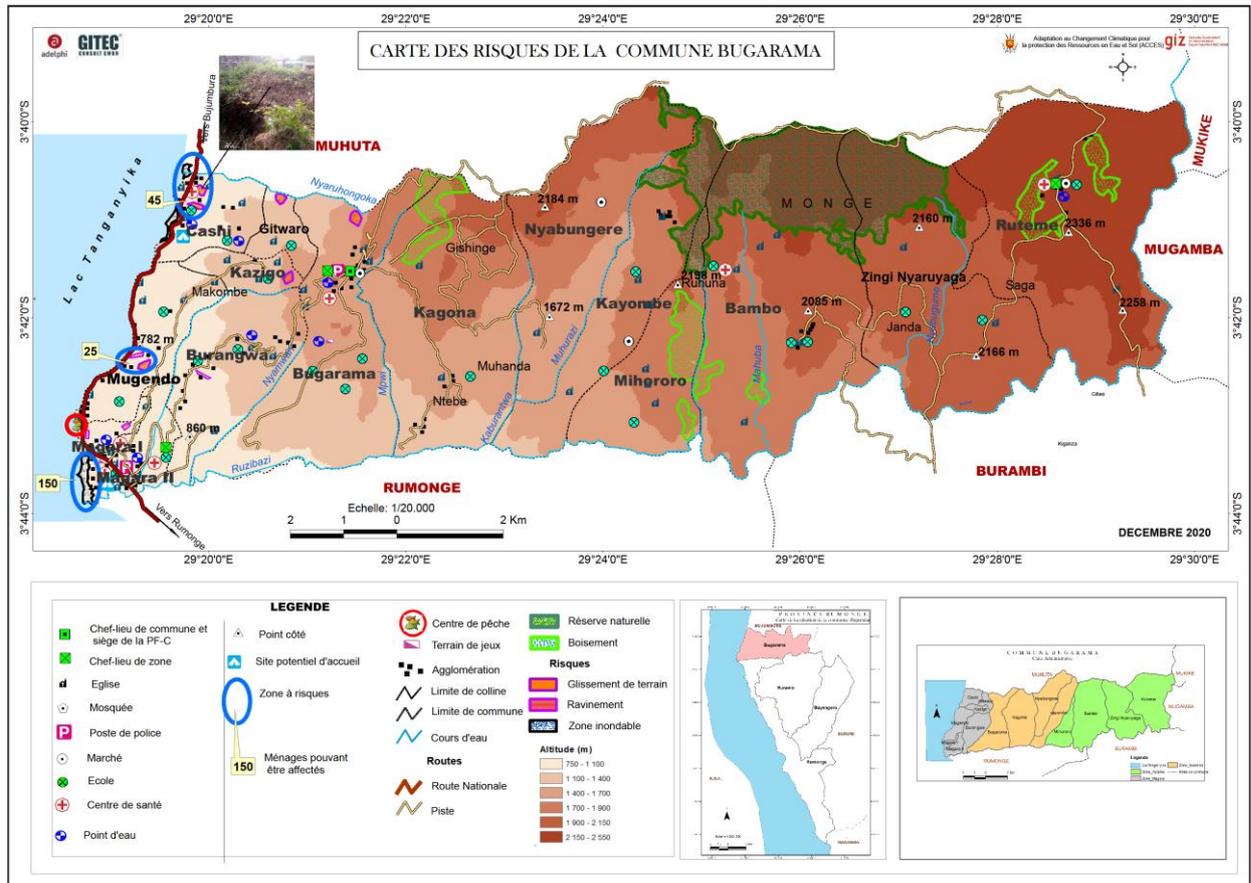
La mise en place d'une PF-C de Bugarama avec l'appui du projet ACCES+ est un soutien pour faire face aux risques de catastrophes potentiels au niveau de ladite commune. Ainsi la commune dispose d'une équipe de 23 personnes qui sont formées sur la prévention des risques et la gestion des catastrophes.

En plus des ressources humaines, la commune de Bugarama dispose d'un matériel qui a été donné par le projet ACCES+. Il revient à la commune de s'organiser pour mettre en place des systèmes de gestion du matériel afin d'en assurer la durabilité.

Le présent plan de contingence servira à la commune dans le cadre de la planification d'actions de prévention des risques mais aussi dans la réponse rapide et efficace en cas de survenue d'une catastrophe.

Le défi majeur qui persiste est que les moyens financiers et matériels disponibles actuellement restent très limités. La commune de Bugarama devrait donc analyser et mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ces ressources, tant au niveau interne qu'externe, pour que le développement socio-économique de sa population ne soit pas compromis par les effets néfastes du changement climatique.

Annexe II : Carte des Risques de Bugarama



Annexe III : Informations sur les membres de la PF-C de Bugarama

Nom	Genre		Age	Education et/ou formation	Institution et/ou profession	Contact
	H	F				
1. Karorero Charles	H		38	-	Administrateur	61405874
2.BPP2 Ndayishimiye Désiré	H		36	Sapeur-pompier	Protection civile	68326379
3.Dusabimana Simon	H		-	-	Croix Rouge	69759300
4.OPP2 Nzohabonayo David	H		-	Commissaire communal	-	68996658
5.Dr Girukwishaka Jean Ferdinand	H		36	Docteur en médecine	Président du Conseil Communal	79392700/61133122
6.Ir Hajingingo Salvator	H		40	Ingénieur en génie civile	CTD	61371271
7.Habonimana Léa		F	34	A2	Tribunal de résidence	69592230
8.Bangenza Josias	H		55	A3	TPS	79203471
9.Sibomana Adrien	H		27	Ingénieur	Ingénieur Communal	68068580
10.Butoyi Melchior	H		30	A2	OBPE	69204632
11.Bandyatuyaga Innocent	H		-	-	Curé de la Paroisse	69202565
12.Minani Philipe	H		-	-	CDFC	69218880
13.Niyibaruta Delphine		F	40	D6	Forum des femmes	61682749
14.Niyibitanga Dieudonné	H		-	-	Agronome communal	69084607
15.Ninyibuke Rubin	H		-	-	RCE	69784916
16.Ndikumana Obéd	H		-	-	DCEFTP	69518301
17.Nzisabira Gérard	H		34	Licence en droit	Représentant des jeunes	69205395
18.Mvuyekure Emmanuel	H		40	8ème	Représentant des pêcheurs	69205483
19.Ntahonsigaye Rosalie		F	-	-	Vétérinaire communal	79190190
20.Ntakirutimana Sophie		F	28	A2	CDFC	69953323
21.Niyonzima Chem	H		-	-	Chef de zone Magara	69589859
22.Sindayihebura Ezéchiel	H		-	-	Chef de zone Bugarama	69228064
23.Gitamira Tharcisse	H		-	-	Chef de zone Ruteme	69200496